

CONFÉRENCE D'ACTUALITÉ

MARDI 5 AVRIL 2022

EFE

ABILWAYS

GESTION DU DOMAINE PUBLIC : INTÉGREZ LES TOUTES DERNIÈRES DISPOSITIONS !

*Loi 3DS, domaine public ferroviaire, jurisprudence :
décodez les nouveaux textes et les derniers arrêts !*

CONFÉRENCE INÉDITE
100% À DISTANCE



Une attestation vous sera remise
validant 3,5 heures de formation



Éligible au plan de développement des compétences

www.efe.fr

Gestion du domaine public : intégrez les toutes dernières dispositions !

JOURNÉE ANIMÉE PAR :

Philippe HANSEN, Avocat associé - UGGC AVOCATS

François TENAILLEAU, Avocat associé - CMS FRANCIS LEFEBVRE AVOCATS

8h45 Accueil des participants

9h00 Loi 3DS : qu'est-ce qui change dans la gestion du domaine public ?

- Transfert des routes nationales aux collectivités : quels enjeux ?
 - Comment opérer le transfert *in concreto* ? Quelles étapes ?
 - Quelles conséquences pratiques de la mise en place d'une nouvelle gestion de la voirie ?
 - Quelles conséquences pour la relation avec les usagers ?
 - Quelles conséquences pour les opérations d'aménagement et travaux sur le domaine routier ? L'État conserve-t-il un rôle ?
 - *Quid* du transfert de voies privées ouvertes à la circulation publique vers une collectivité ?
- Domaine public fluvial : quels changements ?
 - Protection du domaine fluvial : quelles conséquences sur le régime des redevances d'occupation ?
 - Valorisation du domaine fluvial par convention avec l'Etat : comment s'organiser ? Quels bénéfices pour la collectivité ?
- Libre fixation de la redevance d'occupation provisoire des chantiers de travaux : quelles conséquences ?
- Cirques itinérants : quel nouveau régime en cas de mésentente sur l'occupation du domaine public d'une collectivité ?

10h00 Café-Networking

10h30 Domaine public ferroviaire : quels sont les apports de la loi 3DS et du décret n°2021-1772 du 22 décembre 2021 ?

- Loi 3DS et domaine public ferroviaire : quels enjeux ?
 - Transfert de la gestion de lignes ferroviaires et de gares : comment s'organiser ?
 - Quelle est l'étendue de cette possibilité de transfert ?
 - Quelles conséquences sur la gestion du domaine public d'une collectivité ?

• Gares du Grand Paris Express : quel régime domanial ? *Quid* des locaux commerciaux et des espaces publicitaires ?

- Régimes de la délimitation et des servitudes sur le domaine public ferroviaire : quelles nouveautés ?
- Délimitation du domaine public ferroviaire : quelle nouvelle articulation avec les propriétés riveraines ?
- Comment organiser l'opération de délimitation en pratique ?
- Quelles conséquences du nouveau régime de servitudes sur les opérations de travaux et d'aménagement du domaine ?
- Quelles améliorations sur la protection et la sécurité des installations du domaine public ferroviaire ?

11h45 Gestion du domaine public : quelles sont les jurisprudences récentes à connaître ?

- Quelles modalités de fixation de la redevance lorsqu'un transfert de voirie s'opère entre un EPCI et une commune ?
 - CE, 10 décembre 2021, Communauté urbaine Creusot-Montceau
- *Quid* d'une procédure de mise en concurrence des titres d'occupation privative du domaine privé des personnes publiques ?
 - CAA Bordeaux, 2 novembre 2021
- Les travaux sur un bien du domaine privé peuvent-ils être qualifiés de travaux publics ?
 - TC, 8 novembre 2021, Commune de Sigean c/ Société Camping du Cap du Roc
- Une décision de déclassement peut-elle être présumée ?
 - CE, 22 octobre 2021, Commune Saint-Martin-de-Londres
- *Quid* de l'obligation du maire d'informer de l'expiration d'une concession funéraire ?
 - CAA Nancy, 23 novembre 2021
- Comment délivrer une promesse de bail à construction sur le domaine public ?
 - CAA Marseille, 25 octobre 2021, SCI Mylan c/ Commune de Sillans-la-Cascade

12h30 Clôture de la conférence

BULLETIN D'INSCRIPTION

PARTICIPATION : PRIX UNIQUE : 450 € HT

OUI, je m'inscris à la conférence **“ Gestion du domaine public : intégrez les toutes dernières dispositions ! ”**
(code session : 451479) le mardi 5 avril 2022

Nom et prénom _____ Entité _____

Fonction _____ Adresse _____

Code postal [] [] [] [] [] Ville _____

Tél. _____ Fax _____ E-mail* _____

N° SIRET [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] []

Signature et cachet obligatoires :

* Indispensable pour vous adresser votre convocation

Rejoignez EFE sur les réseaux sociaux !

